



Action pour l'Enfance et  
la Santé au Burkina Faso  
Chevalier de l'ordre du mérite

---

# **RAPPORT FINANCIER 2024 DE AES /BURKINA**

Février 2025

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
<b>I. PRESENTATION DE AES/BURKINA.....</b>	<b>4</b>
1. Organes de gouvernance de AES/Burkina .....	4
2. Vision.....	5
3. Mission .....	5
4. But.....	5
5. Domaines d'intervention .....	5
6. Principes directeurs.....	6
7. Zones d'intervention de AES/Burkina .....	6
8. Partenariat.....	7
<b>II. BILAN D'EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS.....</b>	<b>7</b>
1. Le projet PROMOTE .....	7
2. Le projet de « prise en charge de quatre-vingt (80) enfants handicapés de la commune de Ouagadougou » .....	9
3. Bilan financier de l'évaluation du projet « protect the left behind by migration » ..	9
4. Bilan financier du projet stop VIH chez les personnes handicapées.....	10
5. Le projet pour la mise en œuvre des activités du FULL PORTFOLIO PROGRAMM (FPP) de GAVI et de la veille communautaire dans la vaccination .....	11
6. Bilan financier des projets exécutés en 2024.....	12
<b>III. BILAN FINANCIER DE LA MOBILISATION PROPRE DE AES/BURKINA .....</b>	<b>13</b>
<b>IV. COMPTE DE RESULTAT 2024 DE AES/BURKINA.....</b>	<b>13</b>
<b>V. PERSPECTIVES POUR 2025 .....</b>	<b>15</b>
CONCLUSION.....	16

## INTRODUCTION

Ces dernières années ont été marquées par les problèmes de sécurité et de mobilisation de ressources auxquels les associations/ONG locales du Burkina Faso font face, exacerbant ainsi les conditions de vie des groupes vulnérables. Face à cette situation, AES/Burkina est restée toujours en alerte pour répondre aux besoins de sa population à travers des stratégies adoptées. L'année 2024 a été principalement consacrée à l'exécution des projets /plans d'actions en cours et à la recherche de financements. Deux démarches ont été adoptées pour la recherche de financements à savoir la démarche proactive (approcher les potentiels partenaires et demander un partenariat) et la démarche réactive (soumissionner aux appels à projets). Malgré les démarches de mobilisation, AES/Burkina n'a pas pu obtenir de nouveaux financements en 2024.

Néanmoins, AES/Burkina a poursuivi l'exécution de ses cinq (05) projets en 2024. Le présent rapport financier fait le point des actions menées au cours de l'année 2024.

Il se présente comme suit :

- Présentation de AES/ Burkina,
- Bilan d'exécution financière des projets,
- Bilan financier des activités propres de AES/Burkina,
- Perspectives pour 2025.

## **I. PRESENTATION DE AES/BURKINA**

Action pour l'Enfance et la Santé au Burkina Faso (AES/Burkina) est une ONG burkinabé à but non lucratif, créée en 2001 et régie par la loi N° 064-2015/CNT du 20/10/2015 portant liberté d'association sous le récépissé N° N5110. AES/Burkina a établi une convention de coopération avec le Gouvernement du Burkina Faso sous le n° 19 du 24 août 2004. Elle a une convention de collaboration avec le Ministère de la femme, de la famille, de la solidarité nationale et de l'action humanitaire. AES/Burkina a été décorée « chevalier de l'ordre du mérite » par le gouvernement du Burkina Faso le 8 décembre 2010. Les coordonnées de l'association sont les suivants :

- Boite postale: 06 BP 9292 Ouagadougou 06, Email: [aesburkina@aes-burkina.org](mailto:aesburkina@aes-burkina.org)
- Téléphone. : 00226 25 47 61 53 / 01 70 36 36, WhatsApp : 71 97 71 97

### **1. Organes de gouvernance de AES/Burkina**

Ils sont au nombre de trois (03) à savoir : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif.

L'Assemblée Générale est composée des membres fondateurs, membres adhérents, membres d'honneur et des sympathisants de l'organisation. L'AG se réunit au moins une fois par an en session ordinaire. Elle peut se réunir en session extraordinaire sur proposition des deux tiers (2/3) des membres en règle vis -à- vis de leurs obligations. L'Assemblée Générale est convoquée par le président du CA, qui met en place un bureau de séance.

Le Conseil d'Administration (CA) est composé de cinq (5) membres dont quatre (4) membres externes ou internes à l'organisation et un (1) représentant des travailleurs de l'organisation. Les membres du CA sont élus en AG. Le CA se réunit une fois par an en session ordinaire Il peut aussi se réunir en session extraordinaire. Les réunions sont convoquées par le président du CA.

Le Bureau exécutif est dirigé par un président/Directeur Exécutif. Le BE est composé de cinq (5) membres :un président, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un trésorier général et un trésorier général adjoint.Le BE se réunit trimestriellement en sessions ordinaires. Il peut aussi se réunir en sessions extraordinaires. Les réunions sont convoquées par le président soixante-douze (72) heures à l'avance avec ordre du jour.

Pour le fonctionnement quotidien, AES/Burkina a une équipe composée d'agents permanent et temporaire (Cf. organigramme en annexe).

## **2. Vision**

La vision de AES/Burkina est la réalisation d'un monde de solidarité et d'équité qui garantit et protège la satisfaction intégrale des besoins essentiels des groupes vulnérables (notamment les enfants, les jeunes et les femmes), la défense continue de la paix et des valeurs culturelles au niveau local, et la prise en compte de la dimension genre dans les actions et les décisions locales au sein des communautés et des ménages.

## **3. Mission**

La mission de AES/Burkina est de promouvoir des améliorations durables dans les conditions de vie et dans les perspectives d'avenir des enfants, des jeunes, des femmes et des autres groupes vulnérables au Burkina Faso, à travers des actions soutenues en faveur de l'application, sans distinction aucune, des conventions internationales sur les Droits humains, particulièrement la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE).

## **4. But**

Action pour l'Enfance et la Santé au Burkina Faso a pour but principal de contribuer à la lutte contre la pauvreté en vue de la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD). Pour cela, elle vise à promouvoir, sur la base de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, l'amélioration durable des conditions de vie des enfants et des jeunes sans distinction de race, de religion, de culture ou de genre. Elle lutte également pour la promotion des droits des femmes qui vivent dans des conditions difficiles.

## **5. Domaines d'intervention**

AES/Burkina intervient principalement dans le domaine de la « protection de l'enfant ». L'organisation intervient aussi dans d'autres domaines qui sont

susceptibles de réduire la pauvreté au niveau des groupes cibles. Il s'agit notamment de :

- l'appui aux jeunes et aux femmes vivant dans des conditions particulièrement difficiles ;
- l'éducation et la formation professionnelle des enfants et jeunes ;
- la santé (santé de la reproduction, soins de santé primaires, sécurité alimentaire et nutritionnelle, vaccination, etc.), la population (dividendes démographiques, planification familiale...) et le VIH/SIDA ;
- le développement communautaire en milieu rural et péri urbain y compris la promotion des Activités Génératrice de Revenus (AGR) ;
- le financement local de la santé (mutuelle, financement des coûts de santé), en vue de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) ;
- le genre et développement.

## **6. Principes directeurs**

- La priorité à l'intérêt des enfants et jeunes ;
- La durabilité des interventions de AES/Burkina par la pleine participation des groupes bénéficiaires aux actions et interventions les concernant ;
- L'équité et l'éthique dans le cadre des interventions ;
- La gestion basée sur la performance ;
- Le respect des lois et règlements en vigueur dans le pays ainsi que la prise en compte des politiques et stratégies sectorielles définies par le gouvernement.

## **7. Zones d'intervention de AES/Burkina**

- Région du Centre : Province du Kadiogo ;
- Région du Centre-Nord : Provinces du Bam, du Namentenga et du Sanmatenga ;
- Région du Centre-Sud : Provinces du Bazéga, du Nahouri et du Zoundwéogo ;
- Région de la Boucle du Mouhoun : Provinces de la Kossi, du Sourou, des Balé et du Mouhoun ;
- Région du Centre-Ouest : Province du Boulkiemdé ;
- Région des cascades : Province de la Comoé ;
- Région des Hauts Bassins : Provinces du Houet et du Kéné Dougou ;

- Région du Sud-Ouest : Provinces du Poni et de la Bougouriba.

## 8. Partenariat

AES/Burkina compte différents types de partenariats qui se présentent comme suit :

- **Partenariat communautaire** avec les Organisations à base communautaire (OBC) pour leur implication à la mise en œuvre des actions de développement.
- **Partenariat opérationnel et technique** avec les services techniques de l'Etat et les Organisations non gouvernementales.
- **Partenariat institutionnel** avec les structures déconcentrées et les collectivités locales des zones d'intervention pour une décentralisation des interventions.
- **Partenariat stratégique** à travers les réseaux pour l'orientation des actions et le plaidoyer auprès des décideurs.
- **Partenariat financier et technique** avec les organismes bilatéraux et internationaux.

## II. BILAN D'EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS

AES/Burkina a exécuté cinq (05) projets en 2024 qui sont les suivants :

- Le projet « autonomiser les mères adolescentes par l'éducation » PROMOTE
- Le projet de « prise en charge de quatre-vingt (80) enfants handicapés de la commune de Ouagadougou » ;
- Evaluation du projet « protect the left behind by migration » ;
- Le projet « stop VIH chez les personnes handicapés » ;
- Le projet pour la mise en œuvre des activités du FULL PORTFOLIO PROGRAMM (FPP) de GAVI et de la veille communautaire dans la vaccination.

### 1. Le projet PROMOTE

Le projet de recherche-action dénommé « Autonomiser les mères adolescentes par l'éducation (PROMOTE) » est financé par African Population and Health Research Center (APHRC) et mis en œuvre par l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP). Le projet d'une durée d'un an, va d'octobre 2023 à septembre 2024. Il vise à accroître les connaissances des adolescentes mères sur la santé

reproductive, la santé mentale, la violence sexiste et la prise en charge des enfants. En 2024, 144 séances de formation étaient prévues à l'endroit des filles mères adolescentes. Les 144 séances ont été réalisées comme prévu pour l'année 2024.

D'octobre 2023 à septembre 2024, 192 séances de formation ont été réalisées dont 24 séances de formation par groupe. Ces séances ont permis de toucher 116 mères adolescentes.

**Tableau 1** : Bilan financier du projet PROMOTE

RUBRIQUES	RECETTES	DEPENSES	ECART	TAUX D'EXECUTION
Mobilisation social	1 000 000	999 800	200	100
Indemnités pour les ASC	1 113 600	1 113 600	-	100
Location des salles pour les séances de formation	3 340 800	3 340 800	-	100
Rafraichissement des mères adolescentes et des ASC	4 899 840	2 447 600	2 452 240	50
Cout indirect	794 797	794 800	- 3	100
Coordination	1 000 000	1 000 000	-	100
<b>TOTAL</b>	<b>12 149 037</b>	<b>9 696 600</b>	<b>2 452 437</b>	<b>80</b>

Le taux d'exécution de 80% s'explique par la non-participation des bénéficiaires (mères adolescentes) du projet aux séances de renforcement de capacité. Cela a impacté la ligne de rafraichissement des mères adolescentes lors des séances. La non-participation des mères adolescentes est en parti dû au fait qu'elles ont été recensées sur la base d'une enquête. Malheureusement, le temps s'est écoulé entre l'enquête et le début effectif de la mise en œuvre du projet. Pendant ce temps de latence, plusieurs bénéficiaires ne résidaient plus dans les zones ciblées et certaines ne répondaient plus aux critères du projet réduisant ainsi leur participation aux séances.

## 2. Le projet de « prise en charge de quatre-vingt (80) enfants handicapés de la commune de Ouagadougou »

Ce projet financé par L'UNICEF avec l'appui technique de la Direction de la Protection et de la Promotion des Personnes Handicapées (DPPH) été mis en œuvre dans la commune de Ouagadougou et avait pour objectif général de contribuer à la protection et à la promotion des enfants handicapés dans la commune de Ouagadougou.

**Tableau 2** : Bilan financier du projet de prise en charge de quatre-vingt (80) enfants handicapés de la commune de Ouagadougou

Désignation / Intitulé	Montant alloué	Montant dépensé	Ecart	Taux
<b>Résultat 1 : Soixante (60) enfants handicapés bénéficient d'une prise en charge scolaire</b>				
Activité 1: Frais de scolarité de soixante (60) enfants handicapés	1 200 000	1 200 000	0	100%
Activité 2 : Frais de tenue scolaire	300 000	300 000	0	100%
Activité 3 : frais de cantine scolaire	120 000	120 000		100%
Activité 4 : Contribution à la mise en œuvre de l'activité	105 000	105 000	0	100%
<b>Résultat 2 : vingt (20) enfants handicapés sont formés aux métiers</b>				
Activité 1: Prise en charge de vingt (20) enfants handicapés à la formation professionnelle	1 000 000	1 000 000	0	100%
Activité 2 : Contribution à la mise en œuvre de l'activité	135 000	135 000	0	100%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 860 000</b>	<b>2 860 000</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Le **taux d'exécution financière** du projet de prise en charge des enfants handicapés dans la commune de Ouagadougou est de **100%**.

## 3. Bilan financier de l'évaluation du projet « protect the left behind by migration »

Le projet « protect the left behind by migration » d'une durée de 12 mois est financé par l'Institut Supérieur des Sciences de la Population. Il a débuté en décembre 2023 et a pris fin en novembre 2024. Il était axé principalement sur la sensibilisation des droits de l'enfant, l'autonomisation des parents/tuteurs des « enfants laissés derrière » ou « left behind » et l'apprentissage aux métiers des left behind de plus de 16 ans déscolarisés ou non scolarisés.

L'objectif général du projet est de « Contribuer à réduire les inégalités dans l'enfance liées aux migrations Sud-Sud dans la région du Centre-Ouest au Burkina Faso ». L'évaluation du projet a été réalisée en 2024. Il a consisté à faire le suivi des activités des bénéficiaires ayant été formés et reçu des kits d'installation pour leur AGR. 07 left behind et 18 parents/tuteurs ont été visités lors de la mission de suivi.

**Tableau 3:** Bilan financier global de l' évaluation du projet « protect the left behind by migration

Activités	RECETTES	DEPENSES	Ecart	Taux d'exécution
Organiser des sorties de suivi auprès des left behind et des parents/tuteurs	1 690 000	1 690 000	0	100%
Fonctionnement	500 000	500 000	0	100%
<b>Total</b>	<b>2 190 000</b>	<b>2 190 000</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Le taux d'exécution de l'évaluation du projet « protect the left behind by migration est de 100%.

#### 4. Bilan financier du projet stop VIH chez les personnes handicapées

Ce projet est financé par la Fondation de France pour une durée de deux ans. Son objectif général est de « promouvoir l'accès au dépistage et aux soins en matière de VIH des personnes handicapées dans la commune de Ouagadougou de janvier 2023 à décembre 2024 ».

**Tableau 4 :** Bilan financier du projet stop VIH chez les personnes handicapées

RUBRIQUES	PREVU	REALISES	ECART	TAUX D'EXECUTION
Consommables médicaux et médicaments	1 020 000	1 020 000	0	100
Fonctionnement	2 286 435	2 286 435	0	100
Ressources humaines	9 338 580	9 338 580	0	100
Transports équipe	1 750 000	1 750 000	0	100
IEC et formation	1 363 816	1 363 816	0	100

RUBRIQUES	PREVU	REALISES	ECART	TAUX D'EXECUTION
AGR	4 995 000	4 995 000	0	100
<b>TOTAL</b>	<b>20 753 831</b>	<b>20 753 831</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Le taux d'exécution du projet est à 100%.

**5. Le projet pour la mise en œuvre des activités du FULL PORTFOLIO PROGRAMM (FPP) de GAVI et de la veille communautaire dans la vaccination**

Action pour l'Enfance et la Santé (AES/Burkina) a signé un protocole d'accord avec le SPONG. Ce protocole a pour but d'impliquer AES/Burkina dans l'engagement communautaire des organisations de la société civile dans trois (03) Districts Sanitaires (Bogodogo, Baskui et Nongr-Massom) ayant un nombre élevé de communautés oubliées et d'enfants zéro dose et sous-vaccinés.

**Tableau 5 : Bilan financier du projet « GAVI »**

RUBRIQUES	PREVU	REALISES	ECART	TAUX D'EXECUTION
Activités de recherche des enfants perdu de vus et zéro doses	15 403 411	15 400 000	3 411	100
Activités de Causeries éducatives sur la vaccination	3 472 251	3 450 000	22 251	99
Mis en place et fonctionnement des Célules de Mobilisation Communautaire	9 600 000	9 600 000	0	100
Fonctionnement	900 000	900 000	0	100
<b>Total</b>	<b>29 375 662</b>	<b>29 350 000</b>	<b>25 662</b>	<b>100</b>

Le taux d'exécution du projet « GAVI » est de 100%.

## 6. Bilan financier des projets exécutés en 2024

**Tableau 6** : Bilan d'exécution financière des projets de AES/Burkina en 2024

Projets/Programmes	Montant prévu (FCFA)	Montant Mobilisé (FCFA)	Montant Dépensé (FCFA)	Ecart	Taux de réalisation	Source de financement	Taux de mobilisation
Projet de « prise en charge de quatre-vingt (80) enfants handicapés de la commune de Ouagadougou »	2 860 000	2 860 000	2 860 000	0	100%	UNICEF	100
Projet stop VIH chez les personnes handicapées	20 753 831	20 753 831	20 753 831	0		Fondation de France	
Evaluation du projet « protect the left behind by migration	2 190 000	2 190 000	2 190 000	0	100%	ISSP	100
Projet "GAVI"	29 375 662	29 375 662	29 350 000	25 662	100%	GAVI	100
Projet PROMOTE	12 149 037	12 149 037	9 696 600	2 452 437	80%	ISSP	100
<b>TOTAL</b>	<b>67 328 530</b>	<b>67 328 530</b>	<b>64 850 431</b>	<b>2 478 099</b>	<b>96%</b>		<b>100%</b>

Le montant mobilisé en 2024 pour les projets s'élève à **67 328 530 francs CFA** avec un taux de mobilisation de 100%. Les dépenses se chiffrent à un montant de **64 850 431 francs CFA** conformément aux planifications de l'année 2024, soit un **taux d'exécution de 96% du budget**.

Le montant mobilisé en 2024 est légèrement en hausse par rapport à celui de 2023.

### III. BILAN FINANCIER DE LA MOBILISATION PROPRE DE AES/BURKINA

En ce qui concerne les recettes internes de AES/Burkina, il s'agit notamment des cotisations des membres de AES/Burkina, la location des salles de formation et les abonnements au centre de documentation de AES/Burkina.

**Tableau 7** : Bilan de la mobilisation propre de AES/Burkina en 2024

N°	INTITULE/RUBRIQUE	MONTANT PREVU	MONTANT MOBILISE	ECART	TAUX DE MOBILISATION
1	Cotisations des membres	625 000	625 000	0	100%
2	Location des salles de formation	600 000	250 000	350 000	41,66%
3	Abonnement au centre de documentation	20 000	10 000	10 000	50%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 245 000</b>	<b>885 000</b>	<b>360 000</b>	<b>71%</b>

Le montant total mobilisé pour les fonds propres de AES/Burkina s'élève à 885 000 sur 1 245 000 francs CFA prévus, soit un taux de mobilisation de 71%.

### IV. COMPTE DE RESULTAT 2024 DE AES/BURKINA

Le compte de résultat fait le point de la situation financière en fin d'année (projet /programme et mobilisation interne).

**Tableau 8** : Compte de résultat 2024 de AES/Burkina

RECETTES	Montant	DEPENSES	Montant
<b>Projets/Programmes</b>			
Projet de « prise en charge de quatre-vingt (80) enfants handicapés de la commune de Ouagadougou »	2 860 000	Prise en charge intégrée des enfants handicapés (formation professionnels, santé, scolaire)	2 725 000
		Contribution à la mise en œuvre du projet de PEC	135 000
Projet stop VIH chez les personnes handicapées	20 753 831	Consommables médicaux et médicaments	1 020 000
		Fonctionnement	2 286 435
		Ressources humaines	9 338 580
		Transports équipe	1 750 000
		IEC et formation	1 363 816
		AGR des filles et femmes	4 995 000
Evaluation du projet « protect the left behind by migration	2 190 000	Organiser des sorties de suivi auprès des left behind et des parents/tuteurs	1 690 000
		Fonctionnement de l'Evaluation du projet « protect the left behind by migration	500 000
Projet "GAVI"	29 375 662	Activités de recherche des enfants perdu de vus et zéro doses	15 400 000
		Activités de Causeries éducatives sur la vaccination	3 450 000
		Mis en place et fonctionnement des Cellules de Mobilisation Communautaire	9 600 000
		Fonctionnement GAVI	900 000
Projet PROMOTE	12 149 037	Mobilisation social	999 800
		Indemnités pour les animateurs	1 113 600
		Location des salles pour les séances de formation	3 340 800
		Rafraichissement des mères adolescentes et des ASC	2 447 600
		Cout indirect et Coordination (PEC de l'équipe du projet PROMOTE)	1 794 800
<b>RESSOURCES INTERNES</b>			
Cotisations des membres	625 000	Entretien des locaux de AES/Burkina	885 000
Location des salles de formation	250 000		
Abonnement à la bibliothèque	10 000		
<b>RECETTES 2024</b>	<b>68 213 530</b>	<b>DEPENSES 2024</b>	<b>65 735 431</b>
SOLDE A REPORTER			<b>2 478 099</b>

## V. PATRIMOINE DE AES/BURKINA

La liste des biens de AES/Burkina est détaillée dans le tableau ci-après :

**Tableau 9** : Liste des biens de AES/Burkina

DESIGNATION	TYPE	NOMBRE	OBSERVATION/ETAT
Ordinateurs portables	Le novo	02	BON
Véhicule 11 GH 5997 IT	Toyota Hilux Pick up	01	BON
Ordinateur de bureau	HP 23 LED	02	BON
Micro-Ordinateur portable	HP intel core i5	02	BON
Ordinateur Portable	HP intel core i5	02	BON
Poste téléphonique	Panasonic	12	BON
Routeur WIFI	Orange	01	BON
Téléphone portable	Non ANDROID /CALLUS C6020	01	BON
Vidéo projecteur	EPSON EB-505	02	BON
Photocopieur	Canon IR 2520	01	BON
Imprimante -scanner	Laser Jet 100 color MFP M175 PCL6	01	PASSABLE
Imprimante	HP Laser JET PRO 402n	02	PASSABLE
Table d'ordinateur en bois	Bois	10	BON
Petite table avec socle métallique	Socle métallique	15	BON
Grande table de réunion	Table en bois noire	01	BON
Chaise directeur	Avec accoudoir	04	PASSABLE
Chaises avec socle métallique	Socle métallique	20	BON
Armoire métallique	2 battants bleue	06	BON
Siège	Bâtiment et deux salles de formations	01	BON

## VI. PERSPECTIVES POUR 2025

Pour l'année 2025, AES / Burkina a en perspectives de :

- Réaménager ses salles de formation, son centre de documentation et créer un espace de coworking afin d'avoir une source de revenu propre ;
- Redynamiser le digital (site web, page Facebook, page LinkedIn, etc.)
- Actualiser son manuel de procédure ;
- Elaborer son plan stratégique 2025-2030, son plan de développement organisationnel et son document de suivi évaluation ;
- Poursuivre l'exécution de ses projets et plans d'actions pour l'année 2025 ;

- Rechercher de nouveaux partenaires afin de diversifier les sources de financements ;
- Renforcer l'effectif de son personnel.

## CONCLUSION

Le montant des recettes en 2024 s'élève à **68 213 530 Francs CFA** et les dépenses annuelles s'élèvent à un montant de **65 735 431 de Francs CFA** soit un **taux d'absorption de 96,36%**. Ce taux s'explique en grande partie par la non absorption des frais de rafraichissement des mères adolescentes du projet PROMOTE lors des séances de formation. La ligne n'a pas été absorbée car les filles mères qui ont été identifiées par le partenaire technique et financier sur la base d'une enquête n'étaient plus disponibles ou ne répondaient plus aux critères. Une solution est en cours pour rediriger le reste de la ligne vers d'autres activités.

**Directeur Exécutif**  
  
**SOMBIE Mamadou Boniface**